

PERMANENCE MAIRIE



En vue des élections départementales et régionales, une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu à la mairie le :

VENDREDI 14 mai 2021
de 10h à 12h

Pour cela, se munir :

1- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

2- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité...)

Les demandes d'inscription peuvent aussi se faire en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

En dehors de cette permanence,
la mairie sera **FERMÉE**.